



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ D'ACTIONS ACCRÉDITIVES DE 11 M\$ CA, INCLUANT L'EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DES PLACEURS POUR COMPTE

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

Toronto (Ontario) – le 18 février 2021 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV: DCMC; OTCQB: DRCMF; FRA: DCM) est heureuse d'annoncer qu'elle a procédé à la clôture de son placement privé sur la base des « meilleurs efforts », annoncé précédemment (le « **Placement** »), aux termes duquel la Société a vendu un total de 12 221 000 actions ordinaires de la Société qui seront admissibles à titre d'« actions accréditatives » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (les « **Actions accréditatives** ») au prix de 0,90 \$CA par Action accréditative pour un produit brut global de 10 998 900 \$CA, y compris l'exercice intégral de l'option des placeurs pour compte. Au terme de la clôture du Placement, la Société compte désormais 53 158 668 actions ordinaires en circulation.

Ernest Mast, président et chef de la direction, a déclaré : « *Ce financement permet à Doré Copper de disposer d'une encaisse d'environ 16 M\$ CA, procurant à la Société les fonds nécessaires pour poursuivre les travaux d'exploration et faire progresser ses principaux projets de cuivre-or à haute teneur à Chibougamau, au Québec, jusqu'à la réalisation d'une ÉÉP (évaluation économique préliminaire) plus tard cette année qui prévoit une exploitation en étoile alimentant une usine centralisée. Nous sommes également heureux d'annoncer que plusieurs entrepreneurs miniers réputés ont participé au Placement, ce qui leur a permis d'acquérir une participation significative dans le capital de la Société. Ces investisseurs ont indiqué qu'ils partagent la vision de la Société de bâtir une nouvelle et importante société minière de cuivre-or basée au Canada et qu'ils contribueront à la réalisation de cette vision en fournissant des conseils stratégiques à la Société.* »

Cormark Securities Inc. et Paradigm Capital Inc. ont agi à titre de placeurs pour compte (les « **Placeurs pour compte** ») dans le cadre du Placement conformément aux modalités d'une convention de placement pour compte datée du 18 février 2021. En contrepartie de leurs services dans le cadre du Placement, la Société a versé aux Placeurs pour compte une commission en espèces de 659 934 \$, correspondant à 6 % du produit brut global tiré de la vente des Actions accréditatives.

La Société utilisera un montant égal au produit brut reçu par la Société de la vente des Actions accréditatives, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), afin d'engager des « Frais d'exploration au Canada » admissibles qui se qualifient à titre de « dépenses minières accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (les « **Dépenses admissibles** ») au plus tard le 31 décembre 2022, et renoncera à la totalité des Dépenses admissibles en faveur des souscripteurs des Actions accréditatives en date du 31 décembre 2021. La Société annoncera prochainement ses plans de forage pour les deux prochains trimestres, en fonction des fonds disponibles grâce aux récents financements.

Le Placement a été effectué par voie de placement privé au Canada aux termes des dispenses applicables des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les titres émis dans le cadre du Placement sont sujets à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, qui expirera le 19 juin 2021. Le Placement est sujet à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, ou à des personnes américaines ou pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'inscription ou d'une exemption de ces exigences d'inscription.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat et il n'y aura pas de vente de titres dans un État des États-Unis où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec, Canada. Doré Copper a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans le prolifique camp minier du Lac Doré/Chibougamau, qui a produit historiquement 1,6 milliard de livres de cuivre et 3,2 M d'onces d'or. De plus, la Société a acquis une option sur la mine d'or à haute teneur Joe Mann (production historique de 1,17 M d'onces à 8,26 g/t Au). Le portefeuille de propriétés comprend 12 anciennes mines productrices, des gisements et des zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société d'une capacité de 2 700 tpj.

L'objectif actuel de la Société est d'accroître les ressources minérales et de redévelopper les gisements à haute teneur Corner Bay (Cu-Au), Cedar Bay (Au-Cu) et Joe Mann (Au). La Société a redémarré son programme de forage en commençant à Corner Bay, ce qui permettra d'actualiser l'estimation des ressources minérales au T2 2021 et l'ÉÉP au deuxième semestre de 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la Société à www.dorecopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : emast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : lgaborit@dorecopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant l'utilisation du produit du Placement, le calendrier et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation finale du Placement par la Bourse de croissance TSX, ainsi que les plans, activités et perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que raisonnables, sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales générales; les retards ou le défaut d'obtenir les approbations réglementaires; le prix de l'or et du cuivre; et les résultats des travaux d'exploration actuels. Rien ne garantit que ces déclarations s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.